

Conseil du 20^e arrondissement
Séance du lundi 24 janvier 2022
Sur proposition de Danielle Simonnet et du groupe France Insoumise
Vœu en faveur de l'annulation de la procédure de licenciement d'un agent chargé de l'accueil au
collège Jean Perrin

Considérant que malgré différentes alertes, courriers et recours de la part des personnels du Collège Jean Perrin et de différentes organisations syndicales, un agent de la Ville de Paris qui travaille dans ce collège du 20^e, en tant qu'agent chargé de l'accueil est sous la menace d'une procédure de licenciement imminent ;

Considérant que cet agent est employé par la Ville de Paris depuis mars 2015, date depuis laquelle il est toujours stagiaire éboueur ;

Considérant que suite à un accident du travail, il a été reconnu handicapé par la MDPH, puis, il a été mis sur différents postes et que depuis qu'il est à l'accueil dans le collège Jean Perrin du 20^e, toute l'équipe du collège en est pleinement satisfaite, constatant qu'il exerce ses fonctions avec compétence et professionnalisme ;

Considérant qu'en novembre, il a été convoqué par la Direction des Ressources Humaines de la Ville de Paris, qui lui a signifié qu'il allait être licencié pour inaptitude physique, alors qu'il occupe ce poste depuis deux ans et qu'il y avait été muté en connaissance de cause par l'administration ;

Considérant de plus, consigne lui a été donnée de ne plus se présenter à son poste, au collège Jean-Perrin, à compter du lendemain, que cette consigne orale sans le moindre document écrit était manifestement de nature à le pousser à ne pas se présenter, ce qui aurait pu se retourner contre lui et constituer un abandon de poste ;

Considérant qu'il s'est malgré tout présenté mais qu'un autre agent avait déjà été nommé à ce même poste ;

Considérant que ce n'est qu'une semaine plus tard qu'il a reçu un courriel, puis une lettre recommandée, lui confirmant cette consigne ;

Considérant la mobilisation des personnels du collège Jean Perrin et des organisations syndicales, en soutien à leur collègue, demandant non seulement qu'il puisse continuer à être agent d'accueil au collège mais qu'il puisse en outre être titularisé ;

Considérant que la Ville de Paris, attachée à la lutte contre toutes les formes de discriminations et à œuvrer en faveur d'une politique inclusive en direction des personnes en situations de handicap se doit de se comporter en employeur modèle ;

Sur proposition de Danielle Simonnet et du groupe France Insoumise, le Conseil du 20^e arrondissement émet le vœu que le Maire du 20^e intervienne auprès de la Direction des Ressources Humaines afin que la procédure de licenciement à l'encontre de l'agent d'accueil Jean Perrin soit annulée et qu'au contraire tout soit mis en œuvre afin de contribuer à sa titularisation.